

11^{ème} FESTIVAL DE SPÉLÉOLOGIE EN ÎLE DE FRANCE

Espace Congrès Les Esselières - 3, boulevard Chastenet de Géry - 94800 VILLEJUIF

22 novembre 1997

RÈGLEMENT DES CONCOURS

CONCOURS PHOTO

Art.1 - Le concours accueillera toutes les photos couleurs sur papier ayant pour thème la spéléologie au travers des trois sujets suivants:

- 1 - Cascades souterraines,
- 2 - Laminaires,
- 3 - Progression.

Pour ce dernier thème, le jugement se fera sur la sensation de mouvement présenté dans l'image. Toute technique pour y arriver peut être utilisée mais la base de départ devra provenir d'une prise de vue photographique.

Art.2 - Les photos devront être présentées sur un support carton, horizontal ou vertical au format 30cm x 40cm. avec ou sans verre et sans marque distinctive. Le format de la photo est libre à l'intérieur du support. Chaque support devra être équipé sur sa face arrière d'un crochet de fixation solide.

Art.3 - Le jury refusera les clichés qui ne respecteront pas les thèmes définis dans l'article 1 et les formats définies par l'article 2.

Art.4 - Les candidats devront indiquer derrière chaque support leur nom, leur adresse, la légende s'il y en a une et le prix pour lequel est destinée la photo : «Cascades souterraines», « Laminaires » ou «Progression».

Art.5 - Afin de permettre la projection des photos récompensées les candidats autorisent la projection de leurs photographies lors de la soirée de gala.

Art.6 - Les photos en concours seront exposées dans le cadre du Festival de Spéléologie en Île de France à VILLEJUIF le samedi 22 novembre 1997, de 14 h à 18 h 30.

Art.7 - Le jury sera composé de personnalités du monde de la spéléologie présents au Festival. Par conséquent, les membres du jury ne pourront pas participer au concours.

Art.8 - Le jury délibérera le samedi 22 novembre 1997 ; en aucun cas sa décision ne pourra être mise en cause.

Art.9 - Le concours « PHOTO » donnera lieu à l'attribution de trois (3) prix:

- 1 - Premier prix « Cascades souterraines »,
- 2 - Premier prix « Laminaires »,
- 3 - Premier prix « Progression »

Chaque prix sera décerné pour une valeur minimum de 1250 F.

Art.10 - Les prix ne pourront pas être décernés à un même lauréat.

Art.11 - Les prix seront décernés aux lauréats lors du 11^{ème} Festival de Spéléologie en Île de France le samedi 22 novembre 1997.

Art.12 - Afin d'être correctement appréhendées par le jury, les photos devront être présentées le 21 novembre 1997, dans la soirée, ou le samedi 22 novembre 1997, avant 15 heures, sur les lieux d'exposition : 3, Bd Chastenet de Géry - 94800 Villejuif.

Art.13 - Les auteurs de photos primés autorisent le C.D.S.94 à conserver leurs photos et diapositives afin qu'il puisse les utiliser à toutes fins qu'il jugera utiles, dans le strict respect des droits d'auteurs. En ce qui concerne les autres photos, les auteurs devront les récupérer, le soir même après le Festival, sur les lieux de l'exposition.

Art.14 - Les organisateurs du Festival prendront le plus grand soin de vos photos mais ils ne pourraient être reconnus pour responsables en cas de perte, vol ou détérioration des photos exposées.

Art.15 - La participation au concours est entièrement gratuite.

Art.16 - Les participants ne pourront présenter qu'un maximum de trois (3) photos par thème.

Art.17 - Par leur participation, les concourants acceptent et souscrivent au présent règlement.

CONCOURS VIDEO

Article 1 : Le Forum vidéo est une manifestation destinée à diffuser des courts métrages n'ayant pas été réalisés avec des moyens techniques professionnels ni dans un cadre commercial et liés à la spéléologie. Il est géré par la commission vidéo du COSIF et accueilli par le Festival de Spéléologie en Île de France, le samedi 22 novembre 1997 de 14h à 18h 30 à Villejuif.

Article 2 : Parmi les vidéastes qui présentent un film, ceux qui désirent participer au concours doivent le faire explicitement savoir en faisant parvenir aux organisateurs un bulletin d'inscription au nom d'une seule personne ou d'une personne morale **avant le 30 octobre 1997**, accompagné d'un résumé du film, de renseignements techniques concernant le film et d'un C.V. cinématographique de l'auteur.

Article 3 : Les films présentés devront être en VHS (PAL ou SECAM) ou S-VHS, ne pas excéder 15 minutes. Au-delà de 15 minutes, le jury se réserve le droit d'accepter ou de refuser le film.

Article 4 : Ne peuvent pas concourir des films ayant déjà été présentés en soirée de gala du Festival de Spéléologie ou devant être présentés lors de la soirée de gala du 22 novembre 1997.

Article 5 : Les films ne seront acceptés que dans la mesure du temps imparti pour le concours (3 heures) et dans l'ordre chronologique d'inscription. Toutes les cassettes en concours devront être parvenues à l'adresse indiquée sur le bulletins d'inscription avant le samedi 15 novembre 1997.

Article 6 : Le concours donnera lieu à l'attribution de trois prix d'une valeur minimum de 1500 FF, 1000 FF et 500 FF. Les prix ne pourront pas être décernés à un même lauréat.

Article 7 : Le jury sera composé de 5 membres parmi lesquels, dans la mesure du possible, une personnalité étrangère, un représentant de la mairie de Villejuif, un représentant de la FFS, deux réalisateurs audiovisuels. Il assistera à toutes les projections de l'après-midi et délibérera après 18h 30. En aucun cas, sa délibération ne pourra être mise en cause. Les résultats seront annoncés le soir même, lors de la soirée de gala du Festival de Spéléologie en Île de France.

Article 8 : La commission vidéo du COSIF est souveraine pour accepter ou refuser un film.

Article 9 : La commission vidéo du COSIF prendra le plus grand soin des films présentés, mais ne pourrait être reconnue pour responsable en cas de perte, vol ou détérioration.

Article 10 : Les auteurs des films primés autorisent la commission vidéo du COSIF à faire des copies de ceux-ci et, éventuellement, à utiliser tout ou partie de l'original, dans le strict respect des droits d'auteurs.

Article 11 : La participation au concours est entièrement gratuite.

Article 12 : Le jury, avec l'accord de la commission vidéo du COSIF, se réserve la possibilité de modifier le présent règlement si les circonstances l'exigeaient.

Article 13 : La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Concours PHOTO :
Stéphane MARECHAL - 36 rue Raymond Berrurier
78320 - LE MESNIL SAINT DENIS
Tél. : 01 34 61 75 99

Concours VIDEO :
Christine THOMAS - 321 rue de Belleville
75019 - PARIS
tél. : 01 42 00 40 71